

Plus de pornographie, moins de violence?

État des lieux et analyse macrosociologique

par Marc OUIMET*

Résumé

La pornographie est-elle liée à la violence contre les femmes? Le présent article dresse un bilan des recherches sur la question des effets de la pornographie sur la violence. Sont abordés les thèmes suivants: les problèmes de définitions, les études expérimentales, les études corrélationnelles, la question de l'effet déclencheur, les effets positifs, la pornographie comme facteur criminogène, la vision féministe et les commissions d'enquête. Ensuite, les tendances en matière de pornographie et d'Internet sont mises en relation avec les tendances des agressions sexuelles et des homicides contre les femmes au Canada entre 1983 et 2010. Le présent article est dérivé du rapport d'expert déposé dans le cadre de la cause *La Reine vs Remy Couture* qui a pris place à Montréal en 2012.

Mots-clefs: pornographie, violence, crime, homicide Canada

Abstract

Is porn consumption related to violence against women? This article presents an appraisal of research on the effects of pornography on violent crime. The following questions are examined: definitional problems, experimental studies, correlational studies, porn as a triggering factor, positive effects of porn, porn as a criminogenic factor, the feminist position and conclusions from national commissions. Furthermore, trends in the use of the Internet and online porn consumption are examined in light of trends in sexual assaults and homicide against women in Canada between 1983 and 2010. This article is a final version of the expertise report that was presented in *The Queen vs Remy Couture* in Montreal in 2012.

Keywords: pornography, violence, crime, homicide, Canada

Introduction

Dès la naissance du cinéma aux débuts du vingtième siècle, des scènes montrant de la nudité et des ébats sexuels furent produites et distribuées. On les retrouve maintenant sous l'étiquette de «antique porn» sur le Web. Il fallut attendre un certain temps avant que des voix s'élèvent contre ces projections scandaleuses. Aux États-Unis, les studios cinématographiques se sont entendus pour appliquer le Code Hays qui s'appliqua de 1934 à 1966. Ce code interdisait toute représentation de nudité, de baisers prolongés ou toute allusion à l'homosexualité ou autre forme de «déviance sexuelle».

* Professeur titulaire, École de criminologie, Université de Montréal; chercheur, Centre International de criminologie comparée, Université de Montréal.

Durant les années 1950, les «comic books» représentant des super-héros étaient très populaires aux États-Unis. A ce moment, plusieurs spécialistes du développement de l'enfant et entrepreneurs moraux mettaient en garde le public contre ce genre de lecture. Selon Wertham (1954):

Badly drawn, badly written, and badly printed – a strain on the young eyes and young nervous systems – the effects of these pulp-paper nightmares is that of a violent stimulant. Their crude blacks and reds spoil a child's natural sense of colour; their hypodermic injection of sex and murder make the child impatient with better, though quieter, stories. Unless we want a coming generation even more ferocious than the present one, parents and teachers throughout America must band together to break the "comic" magazine.

Aux États-Unis, la croisade contre les «comic books» a fait rage durant les années 1960. Il y eut même une commission du sénat pour étudier le phénomène et tenter de contrôler l'industrie. Pour plusieurs, Wonder Woman encourageait le fétichisme de type «bondage» (ou contention, ficelage) et le duo Batman et Robin évoquait une relation homosexuelle. Les grandes corporations impliquées se dotèrent alors d'un code de conduite pour amoindrir certaines caractéristiques jugées inappropriées de leurs produits.

Dans les années 1980, c'est la télévision qui fut clouée au pilori. Si l'idée que la télévision et la violence à la télévision induisent directement ou indirectement des comportements violents chez les jeunes est partagée par plusieurs, ce n'est certainement pas parce que cette relation a été démontrée et validée scientifiquement. Les recherches sur la relation entre la violence à la télévision et la violence dans la société ne réussissent pas à convaincre (Ouimet, 2002). On trouve des exemples, des contre-exemples, des résultats incohérents et contradictoires et beaucoup de devis de recherche de qualité douteuse. Les études expérimentales ou corrélationnelles sur le sujet procurent des résultats, qui, à la lumière d'autres facteurs, paraissent bien faibles. Le psychiatre Centerwall (1992) publia un article traitant des effets de l'introduction de la télévision sur la violence entre 1945 et 1973. Il montra que l'arrivée de la télévision dans un pays est suivie, dix années plus tard, d'une hausse de la criminalité. Cet article est cité à répétition par les promoteurs d'une télévision moins violente, d'une télévision qui ne contient plus d'émissions dites délétères comme les Tortues Ninja ou les Power Rangers, d'ailleurs bannies des ondes dans plusieurs pays. Or, comme l'a démontrée Jensen (2001), la preuve observée à l'échelle macro-sociologique par Centerwall est d'une grande faiblesse au point de vue méthodologique et ne résiste pas à une modélisation statistique plus complète. Toutefois, même en 2013 lors des débats sur le contrôle des armes à feu aux États-Unis, les supporters du NRA affirment que les armes ne sont pas responsables de la violence, mais que la télévision et l'industrie cinématographique seraient les principaux vecteurs de propagation de la violence.

On ne doit pas s'étonner du fait que les jeux vidéos, aussi, furent accusés de contribuer à la violence chez nos jeunes. Il existe plusieurs études qui cherchent à montrer l'existence d'un lien entre le fait de jouer à des jeux vidéo et le comportement violent (Anderson et Dill, 2000; Gentile *et al.*, 2004). Pour certains, les jeux vidéo, où la violence est omniprésente et même récompensée, serait de nature à encourager l'utilisation de la violence comme mode de résolution de conflits interpersonnels chez l'utilisateur. Toutefois, il est permis de douter de l'effet causal des jeux vidéo sur le comportement violent. Certaines études n'ont pas établi le lien entre jeux vidéo et violence réelle et d'autres montrent des résultats inattendus comme l'absence de lien entre le nombre d'heures jouées aux jeux vidéo et les résultats scolaires, l'intégration sociale ou l'histoire de comportements violents (Ferguson, 2010). On a même trouvé un lien positif significatif entre le temps passé à jouer et le niveau d'intelligence des jeunes (Van Schie et Wiegman, 1997; Ivory, 2001). En fait, les jeunes qui hantent les serveurs de jeux en ligne ou qui fréquentent les «LAN partys» sont loin de ressembler aux délinquants; ce sont davantage des jeunes doués qui se dirigent vers des programmes universitaires en sciences. Si les jeux vidéos violents amenaient un surcroît de violence, pratiquement tous les jeunes adultes d'aujourd'hui seraient violents.

La pornographie a toujours été l'objet de controverses. Avant l'arrivée du cinéma, des livres étaient mis à l'index parce qu'ils représentaient des scènes jugées trop osées, obscènes et contribuant à la corruption des mœurs. *Ulysses*, l'œuvre maîtresse de James Joyce publiée en 1922, fut interdite aux États-Unis parce que jugé obscène. Au Canada, la librairie LGBT Little Sisters de Vancouver est allée jusqu'en cour suprême pour défendre le droit d'importer du matériel jugé pornographique par les douanes canadiennes (on parle ici de bandes dessinées saisies parce que jugées obscènes). Pourtant aujourd'hui, en 2013, les livres de la trilogie de «Fifty Shades of Grey», décrivant des relations sadomasochistes explicites trônent au sommet des ventes aux États-Unis, au Canada et en France.

Les débats sur la censure de la pornographie ont pris deux directions qui se sont plusieurs fois entremêlées. D'une part, certains ont proposé de censurer la pornographie sur des bases morales; ces contenus ne devraient pas être montrés puisqu'ils sont dégradants, avilissants, et entraînent le vice, le stupre et la luxure. Nous n'allons pas ici discuter des mérites de cette position puisqu'elle découle de l'éthique, de la philosophie et de la morale. D'autre part, certains appuient la censure sur la base de prétendus effets néfastes sur les comportements humains. Pour certains, la pornographie violente cause un préjudice social. C'est à cette seconde question que nous nous intéressons dans le présent article. L'importance des effets présumés est maintenant très réelle au Canada puisque depuis l'arrêt Butler (1992), qui a été confirmé dans *La Reine vs Labaye* (2005), l'obscénité au Canada ne se juge plus selon des critères moraux (le test de ce que la population est prête à tolérer) mais bien selon le test du préjudice (est-ce que le comportement examiné est de nature à causer un préjudice à quelqu'un ou à la société).

1. Définir la pornographie

Malamuth, Addison et Koss (2000) disent qu'il y a eu beaucoup d'efforts destinés à clarifier ce qu'est au juste la pornographie. Selon eux «A consensus does not exist among laypersons, policy makers, or the legal system. Supreme Court Justice Stuart Potter admitted that although he could not define pornography, even "he knew when he saw it"»(p 27). En fait, les définitions varient beaucoup selon les caractéristiques de la personne, notamment ses positions politiques (plus libérales ou plus conservatrices) et ses valeurs religieuses. Pour la féministe Andrea Dworkin (1979), pratiquement toutes les scènes où on voit un homme et une femme avoir des rapports sexuels sont pornographiques et font la promotion d'une image de la femme qui est en position de soumission et de vulnérabilité.

Durant les années 1970, une distinction a toutefois été introduite entre le matériel érotique et la pornographie. Essentiellement, l'érotisme montrait la nudité et dès qu'on montrait un pénis en érection, cela devenait pornographique. Alors, la solution pour certains était de bannir la pornographie (parce que apparemment elle produisait de la violence) et de tolérer l'érotisme.

S'il était possible pour l'état de contrôler ce qui était montré dans les salles de cinéma durant les années 1970, tout changea durant les années 1980 en raison de l'arrivée des VHS, ou vidéocassettes, distribuées par les clubs vidéos. Devant la popularité croissante de la pornographie et sa banalisation, il devint difficile de soutenir que la pornographie causait la violence. Des chercheurs ont donc introduit une nouvelle distinction (Senn et Radtke, 1990), soit celle de la pornographie dite normale et la pornographie dite violente. Alors le discours des spécialistes s'est modifié; ce serait la pornographie violente qui causerait du tort. Le critère le plus souvent retenu pour distinguer les deux formes de pornographie est l'utilisation de la coercition. Mais il est peu probable que les spécialistes puissent s'entendre sur ce qui est coercitif ou non, ce qui est un jeu ou non, sur ce qui est violent ou non.

Depuis l'arrivée d'Internet, vers le milieu des années 1990, la pornographie a connu une croissance exponentielle et s'est banalisée dans la vie de millions de gens. Ce qui était considéré comme choquant est maintenant perçu comme normal. Avec ces changements, on peut déceler de nouveaux critères pour distinguer la pornographie acceptable de celle non acceptable et c'est la notion de dégradation. La pornographie dégradante est celle qui déshumanise la femme. Mais ce critère ne règle pas le problème puisqu'il y a peu de chances que les gens s'entendent sur ce qui est dégradant ou pas. Si les cas extrêmes peuvent faire l'unanimité, il en irait autrement pour les cas moindres. Cela est d'autant plus vrai que les toutes nouvelles tendances en matière de pornographie vont dans le sens d'un usage grandissant de symboles de dégradation: BDSM, viol simulé, pénétration brutale, gangs bangs, etc. Qui peut dire, comme Justice Potter, qu'il ne peut définir ce qu'est la pornographie dégradante, mais sait la reconnaître lorsqu'il la voit?

La question de la définition est d'une grande importance dans le cadre de notre système légal. En effet, nous vivons dans un système de droit où le

citoyen doit savoir ce qui est acceptable et ce qui est interdit. Il ne devrait pas y avoir de doute sur ce qui est interdit par le Code criminel. Dans le cas de la pornographie juvénile, les choses sont très claires. On ne peut produire, posséder ou distribuer des images à connotation sexuelle qui mettent en scène des sujets mineurs. Il ne subsiste aucun doute. Dans le cas de la pornographie adulte, puisque les critères énoncés par le Code criminel en ce qui concerne le matériel obscène sont d'un grand flou, le citoyen n'est pas en mesure de savoir ce qu'il peut, ou ne peut pas, visionner ou télécharger sur son ordinateur.

2. Les études sur les individus

La recherche scientifique sur les effets éventuels de la pornographie sur la violence s'est davantage concentrée sur des devis expérimentaux ou sur des études corrélationnelles auprès d'échantillons de sujets, tant chez des sujets dits normaux que des sujets dits délinquants. Dans cette section, nous examinons l'état de la question.

2.1 Les études sur les non délinquants

Dans ses premières études, le psychologue Neil Malamuth (Malamuth et Donnerstein, 1982) a mis sur pied une expérimentation avec des étudiants en psychologie de niveau CEGEP (collège au Canada anglais). Le groupe expérimental dut regarder le film de la grande cinéaste italienne Lina Wertmüller de 1974 «Vers un destin insolite sur les flots bleus de l'été». Ce film est une comédie italienne dans laquelle un matelot communiste politiquement engagé (Giancarlo Giannini) se retrouve sur une île déserte avec une bourgeoise arrogante et condescendante. Il s'ensuit une passion trouble où se mélangent la domination, la lutte des classes, le sexe et l'amour. Pour Malamuth, ce film dépeint et renforce l'idée que les femmes aiment être dominées, violées et en redemandant. La lecture des articles de Malamuth ne nous donnent pas à penser qu'il avait compris que ce film traitait de la lutte des classes, pas la lutte des sexes. Un second film expérimental, *The Gateway* (Guet-apens, 1972) avec Steve McQueen montre un homme qui frappe sa femme lorsqu'il apprend qu'elle l'a trahi avec des malfaiteurs, qu'elle a tué un homme et a tenté de le tuer. Il la gifle 5 fois. Son acolyte, un brutal truand, fait la rencontre d'une femme aux mœurs légères qui, sous la menace d'une arme, lui fait une fellation. La scène montre que l'arme n'était pas nécessaire. Elle est tombée amoureuse de lui et le suit dans sa fuite.

Les sujets du groupe contrôle sont exposés à des films sans scènes de violence sexuelle. Une semaine après les projections, un questionnaire d'attitudes sexuelles fut administré aux sujets. 101 questions furent posées et les scores regroupés en échelles d'acceptation de la violence interpersonnelle, de croyance aux mythes entourant le viol (Rape acceptance myths), et de croyances sur la sexualité adversariale (adversarial sexual beliefs). Ces mythes mesurent le degré d'acceptation d'énoncés comme tels: «les femmes ont un désir secret de viol», ou «les hommes peuvent être justifiés de frapper leur femme». Les résultats montrent que les hommes qui ont été exposés aux deux films de violence

ce ont un score de 50 à l'échelle de mythes entourant le viol alors que les sujets du groupe contrôle ont un score moyen de 47. Ce résultat amène les auteurs à conclure que l'exposition à des films où on retrouve une sexualité violente ont un effet sur les perceptions des hommes face à la sexualité violente.

On peut être sceptique face aux résultats. D'une part les différences observées sont très petites, probablement sous la marge d'erreur, et on n'est pas certain que les conditions expérimentales normales furent toutes respectées. Bien entendu, il y eut des répliques de cette expérience avec d'autres groupes et des films mieux choisis. Il n'en reste pas moins qu'il est peu probable que de regarder une comédie satirique ou un film d'action avec des scènes de violence puisse réellement avoir un effet mesurable sur les perceptions, encore moins les actions, d'un groupe de jeunes.

Le psychologue Donnerstein (1980) a mis sur pied une expérience dans laquelle des étudiants furent divisés en deux groupes, dont un a été frustré par un expérimentateur et un second a été traité de manière neutre. Les expérimentateurs pouvaient être des hommes ou des femmes. Cela donne donc 4 groupes expérimentaux. Les sujets furent ensuite divisés en trois groupes. Au sujet du premier groupe, on a montré un film montrant une scène de viol, au second on a montré un film montrant deux personnes faisant l'amour et au troisième on a montré un film sans contenu sexuel ou violent. Les sujets devaient ensuite administrer des décharges électriques. Les résultats montrent que ceux exposés à de la violence pornographique ont donné des décharges plus élevées que les autres, et ce particulièrement contre les expérimentatrices.

Il y a un grand nombre d'études en psychologie que l'on peut qualifier d'expérimentales ou quasi expérimentales tentant de voir l'effet de l'exposition à la pornographie sur le comportement ou les croyances de sujets normaux. Or, la grande question est de savoir si ce qui est observé dans un contexte artificiel peut s'appliquer dans la vraie vie. Nombre de chercheurs pensent que ce qui se passe en laboratoire avec des échantillons d'étudiants en psychologie n'a aucun intérêt pour comprendre les facteurs qui expliquent le développement de la délinquance ou le passage à l'acte d'agresseurs sexuels (Freedman, 2002; Gadow et Sprafkin, 1989).

Neil Malamuth a conduit des études sur les collégiens depuis 30 ans. Depuis ses débuts, il s'est toujours rangé dans le camp de ceux qui estiment que la pornographie, ou pornographie violente, a un effet néfaste et, ultimement, conduit à des agressions sexuelles. Dans ses recherches, il prend soin de distinguer la pornographie et la pornographie violente. L'idée principale défendue par Malamuth est que l'exposition à la pornographie amène le sujet à modifier ses valeurs et ses schèmes de référence. Il aura plus tendance à penser que la violence sexuelle est acceptable ou que les femmes aiment se faire violer. L'exposition amène l'acceptation des mythes relatifs au viol. Bref, la pornographie pour Malamuth a un effet diffus dans le corps social qui fait baisser les inhibitions des gens face à la violence sexuelle et au traitement discriminatoire des femmes.

Si les démonstrations que propose Malamuth dans ses études sont souvent insolites, il n'en demeure pas moins que sa théorie de l'effet négatif généralisé de

la pornographie dans les rapports hommes-femmes peut être séduisante. Plusieurs études ont depuis intégré le modèle de Malamuth et utilisent le questionnaire des mythes du viol (Burt, 1980), dont voici quelques affirmations auxquelles les sujets doivent réagir:

- One reason that women falsely report a rape is that they frequently have a need to call attention to themselves.
- Any healthy woman can successfully resist a rapist if she really wants to.
- In the majority of rapes, the victim is promiscuous or has a bad reputation.
- If a girl engages in necking or petting and she lets things get out of hand, it is her own fault if her partner forces sex on her.
- Many women have an unconscious wish to be raped, and may then unconsciously set up a situation in which they are likely to be attacked.

Personnellement, j'ai déjà entendu ce genre de commentaires désobligeants. Ce n'était pas des jeunes qui utilisaient massivement Internet — et donc regardaient de la pornographie — mais plutôt de gens plus âgés, peu éduqués et aux valeurs rétrogrades. Si la théorie de Malamuth était vraie, on devrait être capable de mesurer ses effets chez les jeunes adultes d'aujourd'hui. Ceux qui ont atteint la majorité depuis l'an 2000, donc ceux âgés entre 18 et 33 ans, devraient être nettement plus misogynes et avoir une vision moins égalitaire de la femme que les générations qui les ont précédé. En effet, ces jeunes ont été exposés massivement à des vidéos de pornographie et de pornographie violente via Internet (1). On devrait aussi retrouver dans cette cohorte un nombre plus élevé d'agresseurs sexuels que dans les cohortes précédentes.

Dans une étude publiée par Nagel et al. (2005) sur le niveau de sympathie des gens pour les victimes de viol, les résultats des analyses montrent que les répondants plus jeunes et les femmes ont une vision plus empathique face aux victimes de viol. Le niveau d'éducation et le revenu est aussi associé positivement à l'empathie. Le portrait type des caractéristiques des gens qui sont moins empathiques face aux victimes de viol est un homme plus vieux, moins éduqué et avec un emploi moins valorisant. Dans une autre étude, Lonsway and Fitzgerald (1994) ont montré que les gens plus religieux avaient un niveau d'acceptation des mythes du viol plus élevé que les gens moins religieux. Freymeyer (1997) a aussi trouvé que les hommes plus religieux avaient plus tendance à blâmer les victimes de viol que les hommes moins religieux. Bref, dans les faits, les hommes plus jeunes (donc ceux qui ont le plus consommé de pornographie) et les hommes moins religieux (qui, on l'espère, ont consommé moins de porno) sont aussi ceux qui adhèrent le moins aux mythes du viol. Cela va donc en contradiction avec la théorie de Malamuth.

2.2 Les études sur les délinquants sexuels

Plusieurs études montrent que beaucoup de délinquants sexuels sont d'ardents consommateurs de pornographie. On a trouvé des collections importantes de pornographie chez des personnes qui ont commis des meurtres sexuels ou des actes de pédophilie. Est-ce étonnant?

Les délinquants en général et les criminels violents non sexuels sont aussi d'importants consommateurs de pornographie. En fait, les recherches montrent que les criminels sont des généralistes du crime, mais aussi des généralistes du vice. Ils fument plus souvent la cigarette, se droguent plus souvent, consomment plus d'alcool, fréquentent des bars de danseuses, ont plusieurs partenaires sexuels et regardent de la pornographie. Si les délinquants normaux et délinquants sexuels consomment davantage de pornographie que la population en général (ce qui est loin d'être certain), cela ne constitue aucunement une preuve que la pornographie ait joué un rôle causal dans leur délinquance.

Dans son étude de délinquants sexuels incarcérés dans les pénitenciers fédéraux, Jean Proulx compare les délinquants sexuels sadiques et non sadiques sur plusieurs variables (Proulx et al., 2005, p 191). S'intéressant à la phase pré-crime, soit les 48 heures précédant le délit, il regarde ce que les sujets ont fait avant de passer à l'acte. Selon les données, 2,4 % des sadiques et 2,1 % des non sadiques disent avoir regardé de la pornographie dans les deux jours précédant le crime. D'autre part, 39 % et 33 % disent avoir été dévalorisés par une autre personne, 35 % et 25 % se sont sentis rejetés, 64 % et 70 % ont consommé de l'alcool et 54 % et 38 % ont consommé de la drogue. L'usage de pornographie ne semble donc pas avoir été fréquemment la source de la situation ayant mené à l'agression sexuelle.

Dans son étude sur 561 délinquants sexuels incarcérés au Canada, le psychiatre Langevin (Langevin et Curnoe, 2004) montre que 17 % des délinquants sexuels ont utilisé de la pornographie lors des délits commis. Toutefois, dans la majorité des cas il s'agit de cas de pédophiles qui ont montré de la pornographie à leur jeune victime pour tenter de les désensibiliser ou de pédophiles qui ont pris des photos de leurs victimes. Selon ces chercheurs: «Results showed that pornography plays only a minor role in the commission of sexual offenses...» (p. 1).

Lussier et al. (2005) s'intéressent à l'usage de la pornographie chez des agresseurs sexuels incarcérés au Québec. Ils mentionnent que les agresseurs sexuels, en tant que groupe, ne se distinguent pas des délinquants ordinaires concernant l'âge du début de la consommation de pornographie ni de leur quantité de pornographie consommée (p. 252). Bauserman (1996) arrivait à la même constatation: les délinquants sexuels ne se distinguent pas des autres délinquants en termes de consommation de pornographie.

2.3 La question de l'effet déclencheur

On trouvera bien sûr des cas précis dans lesquels des hommes ont consommé de la pornographie avant de passer à l'acte. Peut-on tirer de quelques cas anecdotiques des conclusions sur le lien opérant? Non. Dans le cas de la tuerie de l'école Columbine, les jeunes écoutaient de la musique de Marilyn Manson et des voix se sont élevées pour dénoncer ce chanteur et pour tenter de censurer cette musique. Michael Moore, dans «Bowling for Columbine», se dit que si on applique cette logique, il faudrait blâmer et interdire le bowling puisque les jeunes tueurs, le matin de leur crime, sont allés à leur classe de bowling (i.e. activité de leur cours d'éducation physique).

On trouve aussi pas mal de meurtriers qui se réclament d'un dieu ou d'un prophète. Doit-on mettre en cause le Christianisme ou interdire une religion puisque quelques fous furieux sont inspirés? Bref, il y a toutes sortes de causes qui peuvent être invoquées par des criminels pour rationaliser leurs gestes, mais cela ne constitue en aucun cas une preuve scientifique. Jean Proulx (Proulx et al., 2007) a étudié les déclencheurs actifs dans son échantillon d'agresseurs sexuels québécois. Ses résultats montrent que ce qui déclenche la séquence menant au crime c'est davantage des effets négatifs vécus par le délinquant, comme le rejet, la rage ou la colère. En étudiant les prochains cas d'agressions sexuelles de sujets de son échantillon, Jean Proulx ne parle plus de pornographie.

2.4 Les effets positifs de la pornographie

Pour certains chercheurs, la pornographie a des effets bénéfiques. Gert Martin Hald et Neil Malamuth (2008), ont posé des questions à 688 jeunes danois, hommes et femmes, sur leurs perceptions de leur propre consommation de pornographie. Ces chercheurs concluent: «Nonetheless, we conclude that the overall findings suggest that many young Danish adults believe that pornography has had primarily a positive effect on various aspects of their lives».

Parmi les effets positifs de la pornographie, certains proposent l'idée de la «valve de sûreté» (Kutchinski, 1973). Ici, il est dit que l'usage de la pornographie permet à celui qui a une pulsion sexuelle de se masturber et ainsi de dissiper sa tension. Après, il passe à d'autre chose comme préparer le souper, écouter la télé ou aller se coucher.

Une seconde thèse est celle de la catharsis. Cette théorie est née durant les années 1960 (notamment par Seymour Feshbach, 1955 et 1971). L'idée ici est que le fait de voir des gens engager dans le sexe permet à une personne de vivre ses propres fantasmes par procuration. C'est souvent le genre d'argument que les spécialistes du cinéma amènent pour expliquer la fascination que le public a des films d'horreur. On pourrait penser la même chose des innombrables livres et romans qui traitent de tueurs en série. Cette théorie de la Catharsis reste toutefois un peu spéculative (Goldstein, 1998) et demande à être testée et validée empiriquement.

Une troisième explication de l'effet bénéfique éventuel de la pornographie est celle du changement des habitudes routinières des gens. Les hommes qui se disent ou que l'on qualifie de dépendants sexuels passent un temps considérable devant leur écran à regarder des sites pornos ou à accumuler et classer leur collection d'images ou de vidéos. Pendant qu'ils sont affairés à leur ordinateur, ils ne sont pas dans la rue, dans un parc, dans un bar ou dans un centre d'achat. Cette explication est dérivée de la théorie des activités routinières développée par Marcus Felson en 1979 et qui s'est imposée comme une théorie majeure en criminologie (Cohen et Felson, 1979).

Bref, l'explosion de la disponibilité des contenus pornographiques sur Internet peut très bien avoir contribué à la baisse de la criminalité en général et de l'agression sexuelle en particulier.

2.5 La pornographie comme facteur criminogène

Dans le cursus criminologique de base, la pornographie ne figure pas au menu. Il n'y a pas de cours sur la pornographie et ce facteur n'est pas traité de manière significative dans aucun cours offert en criminologie à l'Université de Montréal ni, à notre connaissance, dans aucun autre département universitaire de criminologie. A titre d'exemple, dans un best-seller sur les causes de la délinquance, celui de Donald Shoemaker (2009) «Theories of delinquency: An examination of explanations of delinquent behavior» le mot pornographie n'apparaît pas. Même chose dans le livre de Marc Ouimet (2009) «Facteurs criminogènes et théories de la délinquance».

Nous avons mené une analyse de contenu de la plus importante revue scientifique en criminologie, soit la revue *Criminology* publiée sous l'égide de l'American Society of Criminology (qui est de loin la plus importante association scientifique des criminologues dans le monde). Dans un moteur de recherche spécifique à cette revue, nous avons soumis des mots-clés. Le mot «pornography» produit 26 résultats depuis les débuts de la revue, dont 19 articles en bonne et due forme. Voici le titre de tous les articles publiés depuis 20 ans:

- Postmodern thought and criminological discontent (1994)
- The logic of definition in criminology: Defining gangs (1995)
- Perceptions of racial profiling: race class and personal experience (2002)
- Criminal propensity, deviant sexual interest and criminal activity of sexual aggressors against women (2005)
- Image of God and public support for capital punishment (2006)

Parmi ces titres d'articles, on retrouve surtout des réflexions sur le traitement social de la pornographie. On ne retrouve aucun article sur des milliers publiés dans la revue *Criminologie* depuis les années 1960 portant spécifiquement sur la pornographie comme facteur. A titre de comparaison, si on effectue une recherche pour le mot «drugs» on retrouve 913 entrées. Pour le mot «alcohol» on retrouve 465 entrées. Pour le mot «school» c'est 1186 entrées.

Comment expliquer l'absence d'intérêt pour concernant la question de la pornographie chez les criminologues? Les criminologues qui se sont intéressés aux causes de la délinquance et des comportements violents ont mis en cause une série de facteurs importants, comme l'hyperactivité et les difficultés d'apprentissage, l'association différentielle (avoir des amis délinquants), les mauvais traitements reçus, la tension intérieure, la frustration vécue par les jeunes, l'étiquetage et l'exclusion. Ces facteurs individuels ont un impact plus grands lorsqu'ils sont conjugués avec des facteurs environnementaux, comme la pauvreté, la désorganisation sociale du milieu environnant et les inégalités sociales. Des facteurs comme l'échec et l'exclusion scolaire, l'utilisation abusive d'alcool et de drogues viennent ensuite jouer sur le comportement délinquant. Bref, les causes de la délinquance chez les jeunes sont bien connues et ont un effet majeur sur le comportement. La pornographie n'a jamais été considérée comme un facteur de délinquance.

Il est important de savoir que les recherches criminologiques sur les carrières criminelles montrent deux phénomènes importants. D'une part, il y a une grande continuité dans le comportement délinquant entre l'adolescence et la délinquance adulte (Wilson et Herrnstein, 1985). Une grande majorité des délinquants adultes étaient aussi des délinquants juvéniles. Il est très rare, sinon exceptionnel, qu'une personne bien adaptée socialement commence une carrière délinquante à l'âge adulte (cela est aussi vrai pour les agresseurs sexuels). Bref, les causes de la délinquance adulte se trouvent dans l'enfance et l'adolescence.

L'autre phénomène important que les recherches criminologiques ont établi est que les délinquants sont des généralistes. On retrouve chez les délinquants adultes une grande variété de types de délits, allant du vol à la fraude, de la conduite en état d'ébriété au délit de fuite et des voies de faits conjugales aux agressions sexuelles. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les agresseurs sexuels incarcérés ont pour la très grande majorité des antécédents criminels variés (Boutin, 1999). En gros, les violeurs sont, dans la majorité des cas, des délinquants généralistes.

En résumé, les causes de la délinquance générale et les causes de la délinquance violente sont les mêmes et se retrouvent durant l'enfance et l'adolescence. Comme la pornographie n'est pas une cause de délinquance générale, la pornographie n'est pas une cause de délinquance sexuelle. D'ailleurs, dans un article intitulé «Characteristics of Aggressors Against Women: Testing a Model Using a National Sample of College Students», cherchant à prédire la violence sexuelle auprès de 2652 collégiens, Malamuth et al. (1991) ont testé un modèle prédictif. Les prédicteurs identifiés, au nombre de 16, ont des caractéristiques variées comme le fait d'avoir subi de la violence parentale, d'avoir des amis délinquants, le nombre de partenaires sexuels, l'hostilité contre les femmes, l'acceptation de la violence, etc. On ne trouve pas l'usage de la pornographie comme variable qui expliquerait la violence. On trouve toutefois en page 672 la note de bas de page suivante: «We have also tested the role of «releasers» such as alcohol and pornography. Because of their minor role in our model and because we also wished to compare possible «causal» versus «symptomatic» effects, these analyses are reported elsewhere (Malamuth et al., 1991).» L'usage de la pornographie aurait donc un rôle mineur à jouer et serait pour Malamuth et ses collègues un simple déclencheur, tout comme le serait l'usage d'alcool.

2.6 La vision féministe

Pour Wendy McElroy dans «A feminist Defense of Pornography» (1997), les féministes, relativement à la pornographie, peuvent être regroupées en trois camps, les anti-porn, les libérales et les pro-porn. Pour les anti-porn, dont la féministe Catherine McKinnon (1997), on considère que la pornographie en soi est un acte de violence sexuelle. La pornographie ne fait que colporter des images de domination des hommes sur les femmes et ainsi justifie la continuation d'un modèle social d'inégalité entre les sexes. Pour les libérales, la libre

expression est une valeur importante qu'il faut défendre, même si certaines images sont déplaisantes. Ainsi, il faut permettre la pornographie puisqu'il s'agit d'un moyen d'expression de la culture et qu'introduire la censure dans ce domaine risque de créer plus de mal que de bien. Pour les pro-porn, les femmes devraient avoir le droit de produire, participer et regarder de la pornographie. Les féministes pro-pornographie se méfient aussi des censeurs, essentiellement des hommes, qui risquent de s'attaquer à certains groupes minoritaires. Durant les années 1990, lors de l'application de règles anti-pornographie par le service des douanes du Canada, une librairie LGBT de Vancouver a vu son matériel saisi et a dû payer des amendes. Pour plusieurs féministes, le qualificatif «dégradant» est un terme subjectif. Pour certaines, il est dégradant de montrer des annonces commerciales de savon à vaisselle avec une ménagère qui s'extasie devant l'efficacité du produit. Les publicités sexistes qui remplissent les ondes des chaînes de télé font un plus grand dommage à la société que la pornographie.

La criminologue Marie André Bertrand a écrit un texte important sur la pornographie (1994). Dans sa conclusion, on retrouve: «il n'est ni simple ni même toujours désirable d'exercer les mêmes contrôles à l'endroit de l'érotisme dont il n'est pas avéré qu'il entraîne des comportements qui nuisent à autrui et dont il faut bien dire qu'il fait maintenant presque partie des mœurs. Il n'est pas évident non plus que le recours au droit pénal pour contrôler la pornographie même violente et dégradante soit autre chose qu'une incitation au commerce illicite des représentations obscènes.» (p 21). Madame Bertrand se range derrière l'avis des féministes canadiennes qui ont écrit: «Women against Censorship» (Burstyn, 1985).

2.7 Les commissions d'enquête

Le président américain Lyndon B. Johnson en 1969 a créé la commission d'enquête sur la pornographie et l'obscénité. Après avoir examiné l'ensemble de la littérature scientifique disponible, les membres de la commission ont enjoint les législateurs à une plus grande tolérance du matériel pornographique. Pour Rainwater (1974): «On balance the report found that obscenity and pornography were not important social problems, that there was no evidence that exposure to such material was harmful to individuals, and that current legal and policy initiatives were more likely to create problems than solve them».

Il fallut attendre 1986 avec la publication du rapport Meese, de la Commission sur la pornographie commandé par le président Ronald Reagan pour avoir un autre son de cloche. Les membres du Comité, dont plusieurs figures conservatrices et religieuses, en sont venus à la conclusion que la pornographie avait des effets néfastes pour la société et devait donc être contrôlée plus étroitement. Plusieurs chercheurs ont dénoncé ce rapport en l'accusant d'avoir menti sur les résultats des recherches sur les effets de la pornographie. En fait, ce rapport est vu comme le résultat d'une collusion entre la droite religieuse américaine, les groupes de femmes conservatrices et le parti républicain (Nobile et Nadler, 1986).

Au Canada, nous avons eu droit à la commission Fraser sur la pornographie et la prostitution (1985). Dans son rapport, après avoir examiné la recherche sur le sujet, la Commission rejette totalement l'idée que la pornographie soit reliée à la criminalité violente: «the research is so inadequate and chaotic that no consistent body of information has been established. We know very well that individual studies demonstrate harmful or positive results from the use of pornography. However, overall, the results of the research are contradictory or inconclusive.”. La Commission a été très critique face aux études sur le sujet qui sont remplies d'idées confuses («conceptually cloudy thinking») et de spéculation. En particulier, la Commission doute de l'intérêt et de l'applicabilité dans le monde réel des expériences de laboratoire et des études quasi-expérimentales. La Commission a toutefois recommandé des restrictions en ce qui concerne les règles de présentation du matériel sexuel dans les commerces (dépanneurs ou clubs vidéos), une limitation stricte en ce qui concerne la pornographie juvénile et le matériel qualifié de «snuff», où on montre des viols ou meurtres réels. Ces recommandations furent basées, non sur une causalité possible avec la violence, mais sur les valeurs de la population en ce qui concerne la dignité humaine.

3. Les études macroscopiques

Les études dites macroscopiques cherchent à voir s'il existe des variations concomitantes entre la prévalence de l'usage de la pornographie à travers le temps ou l'espace et la prévalence de la violence contre les femmes. En d'autres mots, est-ce qu'une hausse de la consommation de pornographie sera suivie d'une hausse des agressions sexuelles? La première étude de ce genre est celle de Berl Kutchinski (1973), qui montra que la libéralisation de la pornographie au Danemark en 1969 a été suivie d'une baisse des agressions sexuelles enregistrées par la police de Coppenhague.

Bien sur, il y a des questions méthodologiques complexes dans ce genre d'études, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un lien causal entre deux séries chronologiques, mais il est reconnu que si deux séries bougent ensemble et que l'effet des séries confondantes est éliminé, l'interprétation causale est permise.

3.1 Internet et pornographie:

L'Internet fait partie de nos vies. Son usage s'est d'abord généralisé dans les milieux de recherche et milieux universitaires au début des années 1990, mais c'est autour de 1995 que son usage s'est répandu dans la population. L'explosion a eu lieu entre 1996 et 2006. C'est aujourd'hui plus de 80 % de la population qui utilise régulièrement Internet.

Que regarde-t-on sur Internet? De nombreuses études sur ce sujet montrent que la majorité des gens utilisent le courriel, regardent des sites de voyages ou de cuisine et font du magasinage virtuel. On ne peut toutefois passer sous silence le fait qu'Internet a été un formidable véhicule de distribution de pornographie. Pour certains, «Internet is porn» tant la porno a pris une place démesurée sur la toile.

Au cours des dernières décennies, la pornographie a explosé et il se produit annuellement des milliers de titres XXX qui sont commercialisés sur différentes plateformes. Depuis l'arrivée d'Internet, les frontières entre ce qui était autrefois jugé comme pornographie «soft» et «hardcore» se sont embrouillées. Parmi les développements importants, notons l'arrivée des connexions Internet à haute vitesse qui se sont popularisées depuis 2005. Ces connexions ont permis le transfert d'images et de vidéos en continu, ce qui est appelé le *streaming*. On clique et on voit les vidéos, dont les centaines de milliers proposés par des sites comme Porn tube, Xhamster, XTube, Youporn, Pornhub, etc. Ces sites proposent gratuitement leurs vidéos organisés par catégorie. On retrouve facilement des contenus qui seraient jugés offensants par plusieurs personnes, dont des scènes de torture, de bestialité, de viols simulés, de sexe dégradant. Sur la question de l'importance de la pornographie sur Internet, Ogas et Gaddam (2010) dans leur livre «A Billion Wicked Thoughts» disent qu'il y a eu beaucoup d'estimations sur l'importance de la pornographie sur Internet. Certains, sans bases solides, ont parlé de la moitié d'Internet consacrée à la pornographie, d'autres du tiers. Selon eux, l'importance de la pornographie serait en décroissance, mais reste toutefois majeure. Ils estiment qu'environ 75 % des hommes consomment de la pornographie sur Internet et qu'environ 15 % des femmes font de même.

L'argument qui sera développé ici est le suivant. Si le fait de consulter de la pornographie ou la pornographie violente est lié à plus grande probabilité de commettre une agression sexuelle, une hausse massive de l'exposition de la population à la pornographie et à la pornographie violente devrait être associée à une hausse des crimes violents contre les femmes. Certains disent que la pornographie n'aura d'impact que sur les gens qui ont déjà une propension au viol. Cela ne change rien à l'argument puisque le nombre de gens qui ont une propension au viol est présumé constant à travers le temps (avant et après l'introduction massive de la pornographie). Selon la théorie causale, une plus grande proportion de ces gens à propension devraient passer à l'acte, et donc se voir refléter dans les statistiques criminelles! En résumé, selon la théorie causale, le nombre d'agressions sexuelles devrait avoir augmenté depuis 1995.

3.2 Les tendances de la violence faite aux femmes

L'étendue de la violence faite aux femmes se mesure principalement de deux manières, soit par les statistiques criminelles (dites policières), soit par les sondages de victimisation. Les statistiques criminelles sont plus faciles d'accès parce que produites systématiquement par tous les corps de police, alors que les sondages de victimisation sont coûteux et menés seulement sur une base périodique. Dans le présent document, nous avons décidé de ne présenter que les données policières canadiennes. Or, un examen des données américaines montre essentiellement les mêmes tendances. En ce qui concerne les données de victimisation, nous allons ici présenter les données canadiennes et américaines.

Les deux sources de données que nous utiliserons ont leurs forces et faiblesses et doivent être jugées comme complémentaires. Mentionnons que la

faiblesse principale des données policières est la question du chiffre noir de la criminalité, soit la différence entre le nombre d'actes criminels commis et le nombre rapporté aux policiers. En confrontant les deux sources, Ouimet et Jasmin-Tessier (2009) montrent que seulement 6 % des agressions sexuelles qui se produisent sont déclarées et enregistrées par les policiers. Mais le chiffre noir n'empêche pas d'analyser l'évolution des statistiques criminelles parce que le taux de déclaration tend à être constant d'une année à l'autre sur une courte période. Les statistiques criminelles mesurant l'homicide ne souffrent pas du problème de la déclaration. En effet, pratiquement tous les homicides sont comptés dans les statistiques. Les tendances du taux d'homicide sont un indicateur direct de l'évolution du nombre d'homicides.

Statistiques policières:

On retrouve à la figure 1 l'évolution du taux d'agressions sexuelles au Canada entre 1983 et 2011 (courbe noire). On retrouve aussi l'évolution du pourcentage de la population canadienne déclarant utiliser l'Internet (courbe grise).

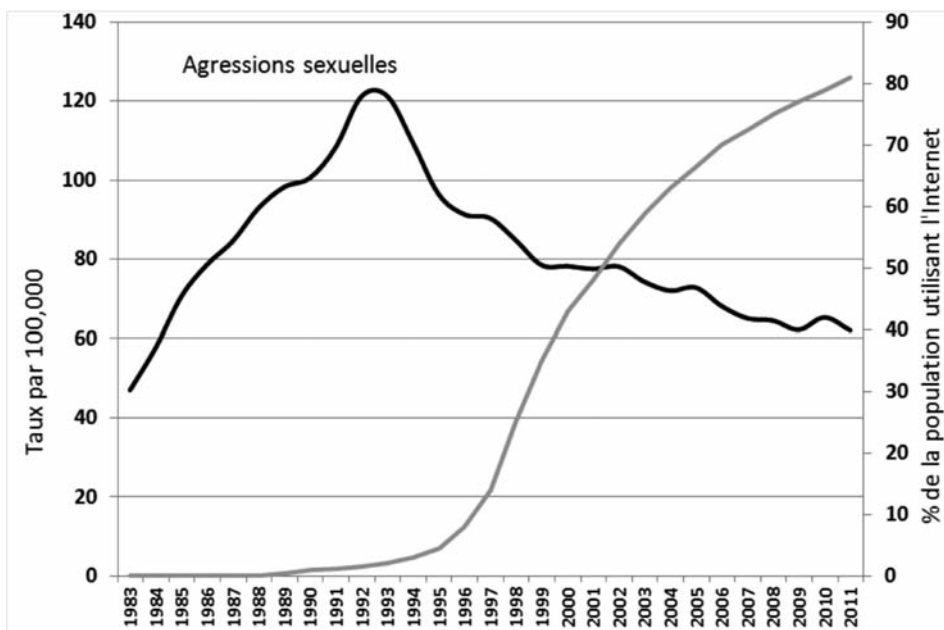


Figure 1: Évolution du taux d'agressions sexuelles et du pourcentage de la population canadienne utilisant Internet, 1983-2011 (sources de données: CANSIM)

Comme on peut le voir à la figure 1, le taux d'agressions sexuelles a plus que doublé entre 1983 et 1993. Cette hausse s'explique en bonne partie par une hausse du taux de déclaration des victimes d'agressions sexuelles (Ouimet, 2005). Depuis 1993, le taux a chuté de plus de moitié et il est peu probable que cette décroissance s'explique par une baisse du taux de déclaration.

Cette baisse s'expliquerait plutôt par les mêmes raisons qui rendent compte des baisses de la plupart des formes de crimes (Ouimet, 2004; Ouimet 2010). Il est clair à la figure 1 que l'agression sexuelle n'a pas progressé durant la période de hausse de la proportion de la population utilisant Internet et donc durant la hausse massive de consommation de pornographie par la population.

La figure 2 présente les tendances du taux d'homicides (par 100,000 habitants âgés entre 0 et 59 ans) contre les hommes et les femmes au Canada entre 1983 et 2011.

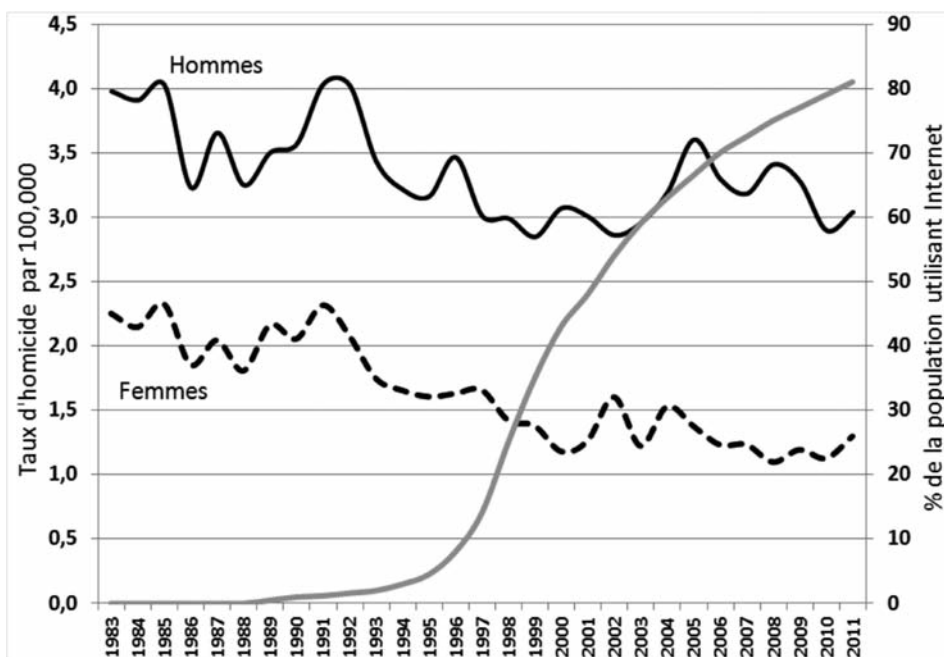


Figure 2: Évolution du taux d'homicides contre les hommes et les femmes et du pourcentage de la population canadienne utilisant Internet, 1983-2011 (sources de données: CANSIM)

Comme on peut le voir à la figure 2, le taux d'homicides contre les hommes et les femmes au Canada diminue depuis 1983. En résumé, on trouve au Canada (et les mêmes tendances s'observent aux États-Unis) une baisse importante de la violence contre les femmes depuis le début des années 1990. Or, selon la théorie de l'effet nocif de la pornographie, on devrait plutôt observer une hausse de la violence contre les femmes. Or, les données vont dans le sens contraire. Il y a eu une baisse importante de la violence faite aux femmes depuis l'arrivée et la popularisation d'Internet.

Victimisation:

Les sondages de victimisation ont été développés pour procurer une image plus juste de la victimisation dans une société. En effet, une partie importante

des crimes ne sont pas déclarés aux autorités. Mais les données issues des sondages de victimisation sont aussi affligées de plusieurs problèmes et limitations. Au Canada, les sondages de victimisation sont menés tous les 5 ans avec un échantillon relativement limité, ce qui est un problème pour estimer la prévalence d'un crime relativement rare comme l'agression sexuelle. De plus, les données du sondage de 1993 ne sont pas comparables pour l'agression sexuelle. Bref, nous disposons de trois points de données, soit en 1999, 2004 et 2009. Dans leur document sur la victimisation pour 2009, Statistique Canada indique que: «Dans l'ensemble, les taux de victimisation sexuelle déclarés par les Canadiens étaient semblables en 1999, 2004 et 2009». (p. 12).

Aux États-Unis, on dispose d'un meilleur système pour les sondages de victimisation. Le National Crime Victimization Survey (NCVS) sonde entre 50,000 et 80,000 deux fois par année pour connaître leur expérience de victimisation entre les deux appels. La qualité des données est supérieure à celle produite au Canada simplement à cause des budgets importants consacrés pour ces sondages. Les données sur le taux de viol montrent que le taux estimé en 1992 était de 2,9 viols par 1000 habitants, taux ayant diminué à 1,2 en 2000 et à 0,7 en 2010. Bref, le taux de viols aux États-Unis, tel que mesuré par les sondages de victimisation, est en nette diminution durant la période de popularisation d'Internet.

En résumé, l'examen de deux sources de données sur l'incidence de la criminalité montre que les agressions sexuelles et les homicides contre les femmes ont connu une diminution marquée durant la période où Internet s'est développé. Bien sur, une variété de facteurs peuvent expliquer cette baisse, qui est généralisée puisque la plupart des formes de crimes ont aussi connu d'importantes diminutions (Ouimet, 2010). Parmi les explications qui rendent compte de la baisse généralisée de la criminalité, on note le vieillissement de la population, la baisse du taux de chômage chez les jeunes, l'allongement des études chez les jeunes adultes, le temps passé devant les ordinateurs et consoles de jeu, les caméras de surveillance, l'utilisation des traces ADN par les policiers, etc...

Conclusion

Les chercheurs sérieux qui ont traité du lien entre pornographie et crime disent que les connaissances actuelles ne permettent pas d'affirmer sans l'ombre d'un doute qu'il existe un lien causal. On parle de résultats mitigés, de résultats contradictoires. C'est souvent le cas en sciences sociales pour des questions complexes comme par exemple l'effet dissuasif de la peine de mort, pour laquelle on trouvera des études qui vont dans les deux sens. Un chercheur qui affirmerait qu'une relation causale entre pornographie et violence a été solidement démontrée mentirait.

La stratégie choisie par certains chercheurs est de faire état d'un nombre d'études liant pornographie et violence et de conclure en disant qu'il existe

assez de résultats pour penser qu'il y a une relation fonctionnelle entre les deux variables. Ici, le chercheur dit qu'il n'y a pas une preuve indiscutable de l'effet de la pornographie, mais que tout semble indiquer qu'une telle relation existe. Or, un autre chercheur peut faire la même démarche et affirmer, sur la base de plusieurs études, que la pornographie ne semble pas liée à la violence.

Après avoir fait état des recherches disponibles sur la question, nous avons aussi établi que la pornographie ne semble pas avoir été un facteur très prisé par la communauté scientifique pour expliquer la violence contre les femmes ou les agressions sexuelles. Nous sommes ensuite passés à l'examen des tendances de la violence faite aux femmes. Si, comme le prétendent certains, l'exposition à la pornographie et pornographie violente a un impact néfaste et conduit à une hausse de la probabilité de commettre une agression sexuelle, il serait logique que la violence contre les femmes ait augmenté, notamment durant la période 1995-2005 parce que la pornographie est devenue accessible comme jamais et consommée par une très large proportion des hommes et, ainsi, par des gens ayant une propension au viol. Or, les données sur les tendances de la violence contre les femmes sont sans équivoque: la violence contre les femmes a diminué depuis 1993, à un rythme égal ou supérieur à la baisse des autres formes de violence. Nous ne prétendons pas ici que c'est la hausse de la consommation de pornographie qui est responsable de cette baisse, mais tout simplement que pornographie et violence sont sans rapports.

Durant les années 1970, des chercheurs ont affirmé que la pornographie, alors définie comme de l'érotisme, causait le viol. Peu de gens aujourd'hui seraient de cet avis. Durant les années 1980 et 1990, des chercheurs ont affirmé que la pornographie «hardcore» causait le viol. Peu de gens aujourd'hui seraient de cet avis. Depuis 10 ans, certains affirment que la pornographie violente ou avilissante cause le viol. Qu'en dira-t-on dans 10 ans?

Références

- Anderson, Craig et Karen Dill (2000). Video games and aggressive thoughts, feelings, and behavior in the laboratory and in life. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78 (4), 772-790.
- Bauserman, Robert (1996). Sexual aggression and pornography: A review of correlational research, *Basic and Applied Social Psychology*, vol. 18, n° 4: 405-427.
- Bertrand, Marie-Andrée (1994). Pornographie et censure. Dans: Fernand Dumond, Simon Langlois et Yves Martin, *Traité des problèmes sociaux*. Chapitre 20 (pp. 411-426). Montréal: Institut québécois de recherche sur la culture.
- Boutin, Sandra (1999), *La carrière criminelle des agresseurs sexuels*, Mémoire inédit, École de Criminologie, Université de Montréal.
- Burt, Martha R. (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. *Journal of Personality and Social Psychology*. Vol. 38, No. 2. Pg. 217 – 230.
- Centerwall, Brandon (1992). Television and violence: The scale of the problem and where to go from now. *Journal of the American Medical Association*, 267 (22), 3059-3063.
- Cohen, Lawrence et Marcus Felson (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*. 44:588-605.
- Donnerstein, Edward (1980). Aggressive erotica and violence against women. *Journal of Personality and Social Psychology*, 39(2), 269-277.
- Dworkin, Andrea (1979). *Pornography: Men Possessing Women*. New York: Perigee.

- Ferguson, Cristopher (2010). Video games and youth violence: a prospective analysis in adolescents.. *Journal of Youth and Adolescence*, 40 (4) 377-391.
- Feshbach, Seymour (1955): The Drive-Reducing Function of Fantasy Behaviour, *Journal of Abnormal and Social Psychology* 50: 3-11.
- Feshbach, Seymour et Robert Singer (1971): *Television and Aggression: An Experimental Field Study*. San Francisco: Jossey-Bass.
- Freedman, 2002.
- Fraser, Paul (1985). Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution. Volume 1, p. 99.
- Freymeyer, Robert (1997). Rape Myths and Religiosity. *Sociological Spectrum*, Vol. 17 Issue 4, p. 473-490.
- Gadow, Kenneth et Joyce Sprafkin (1989). Field experiments of television violence with children: Evidence for an environmental hazard? *Pediatrics*, 83, 399-405.
- Gentile, Douglas, Paul Lynch, Jennifer Linder et David Walsh (2004). The effects of violent video game habits on adolescent hostility, aggressive behaviors, and school performance. *Journal of Adolescence*, 27, 5-22.
- Goldstein, Jeffrey (1998). *Why We Watch: The Attractions of Violent Entertainment*. New York: Oxford University Press.
- Hald, Gert Marthin et Neil Malamuth (2008) Self-Perceived Effects of Pornography Consumption, *Archives of Sexual Behavior*, 37 (4) 614-625.
- Ivory, James (2001). Video Games and the Elusive Search for their Effects on Children: An Assessment of Twenty Years of Research. Presented at the Association for Education in Journalism and Mass Communication's Annual, Washington, DC.
- Jensen, Gary (2001). The Invention of Television as a Cause of Homicide: The Reification of a Spurious Relationship. *Homicide Studies*, 5 (2), 114-130.
- Kutchinski, Berl (1973). The effect of easy availability of pornography on the incidence of sex crimes: The Danish experience. *Journal of Social Issues*, 29, 163-191.
- Lajeunesse, Louis-Simon (2012). <http://www.nouvelles.umontreal.ca/recherche/sciences-sociales-psychologie/un-chercheur-se-penche-sur-la-pornographie-dans-internet.html>
- Langevin, Ron et Suzanne Curnoe (2004). The use of pornography during the commission of sexual offenses. *Int J Offender Ther Comp Criminol*. 2004 Oct;48(5):572-86.
- Lonsway, Kimberley et Louise Fitzgerald (1994). Rape Myths: in review. *Psychology of women quarterly*, 18 (2) 133-164.
- Lussier, Patrick, Jean Proulx et Marc LeBlanc (2005). Criminal Propensity, Deviant Sexual Interests and Criminal Activity of Sexual Aggressors Against Women: A Comparison of Explanatory Models. *Criminology*, 43 (1) 249-281.
- Malamuth, Neil et Ed Donnerstein (1982). The Effects of Aggressive-pornographic Mass Media Stimuli. *Advances in Experimental Social Psychology*, vol 15, p 103-136.
- Malamuth, Neil, Robert Sockloskie, Mary Koss et J. Tanaka (1991). The characteristics of aggressors against women: Testing a model using a national sample of college students. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59, 670-681.
- Malamuth, Neil, Tamara Addison, et Mary Koss (2000). Pornography and sexual aggression: Are there reliable effects and can we understand them? *Annual Review of Sex Research*, 11, 26-91.
- McElroy, Wendy (1997). A feminist Defense of Pornography. *Free Inquiry Magazine*, v 17, n 4.
- McKinnon, Catherine (1997). In Harm's Way: The Pornography Civil Rights Hearings. Harvard University Press.
- Meese, Edwin (1986). Attorney General's Commission on Pornography, Final Report. Washington, D.C.: US Department of Justice.
- Nagel, Barbara, Hisako Matsuo, Kevin McIntyre et Nancy Morrison (2005). Attitudes toward victims of rape: Effects of gender, race, religion, and social class. *Journal of Interpersonal Violence*, 20, 725-737.
- Nobile, Philip et Eric Nadler, (1986). United States of American vs. Sex: How the Meese commission lied about pornography).
- Ogas, Ogis et Sai Gaddam (2010). *A Billion Wicked Thoughts*. Dutton Publisher.

- Ouimet, Marc (2009). Facteurs criminogènes th théories de la délinquance. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Ouimet, Marc (2010). Pourquoi notre société est-elle de moins en moins violente? In Denis Lafortune, Samuel Tanner et Jean Poupart (Directeurs) Questions de criminologie. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Ouimet, Marc et Jean-Michel Jasmin-Tessier (2009). Policer la violence: analyse du taux de déclaration et du taux d'enregistrement des victimisations criminelles au Canada en 1999 et 2004. *Revue Canadienne de Criminologie*. Volume 51, numéro 2. P 227-253.
- Ouimet Marc (2006). Réflexions sur Internet et les tendances de la criminalité. *Criminologie*, volume 39, numéro 1.
- Ouimet Marc et Jean-Michel Jasmin-Tessier (2009). Policer la violence: analyse du taux de déclaration et du taux d'enregistrement des victimisations criminelles au Canada en 1999 et 2004. *Revue Canadienne de Criminologie*. Volume 51, numéro 2. P 227-253.
- Ouimet, Marc (2002). La violence à la télévision et les tendances de la criminalité au Canada. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 55 (3), 358-373.
- Ouimet, Marc (2002). La violence à la télévision et les tendances de la criminalité au Canada. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 55 (3), 358-373.
- Ouimet, Marc (2004). Oh, Canada! La baisse de la criminalité au Canada et aux États-Unis entre 1991 et 2002. *Champ Pénal: Nouvelle revue française de criminologie*, 1, printemps 2004.
- Ouimet, Marc (2005). La criminalité au Québec durant le vingtième siècle. Québec: IQRC- Presses de l'Université Laval.
- Proulx, Jean, Etienne Blais et Eric Beauregard (2007). Sadistic Sexual Offenders. In J. Proulx, E. Beauregard, M. Cusson et A. Nicole (Eds.), *Sexual Murderers. A Comparative Analysis and New Perspectives* (pp. 107-122). Chichester, Angleterre: Wiley.
- Proulx, Jean, Maurice Cusson, Eric Beauregard et Alexandre Nicole (2005). *Les meurtriers sexuels. Paramètres*, Presses de l'Université de Montréal.
- Rainwater, Lee (1974) *Social problems and public policy: deviance and liberty*, Aldine Transaction, 1974, p.143.
- Senn, Charlene et Laurraine Radtke (1990). Women's evaluations of and affective reactions to mainstream violent pornography, nonviolent pornography, and erotica. *Violence and Victims*, 5, 143-156.
- Shoemaker, Donald J. (2009). *Theories of delinquency*. New York: Oxford University Press.
- Statistique Canada (2010) La victimisation criminelle au Canada — 2009. *Bulletin Juristat*, v 30, n 2. P. 12.
- Van Schie, Emil G.M. et Oene Wiegman (1997). Children and videogames: Leisure activities, aggression, social integration, and school performance. *Journal of Applied Social Psychology*, 27, 1175-1194.
- Wertham, Fredric (1954). *Seduction of the innocent*. New York: Reinhart.
- Wilson, James Q. et Richard J. Herrnstein (1985). *Crime and Human Nature*. New York, Simon & Schuster.

Notes

- 1 Le professeur Louis-Simon Lajeunesse (2012) de l'université de Montréal a rencontré 20 jeunes hommes pour discuter de leur parcours sexuel depuis leur enfance. Tous ont déjà consommé de la pornographie sur Internet. Il a aussi voulu rencontrer des jeunes adultes n'ayant jamais consommé de pornographie sur Internet et il n'en a pas trouvé un seul.